

Avis public

Municipalité du Village de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

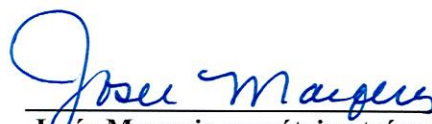
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière-adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac adoptera, le 25^e jour de janvier 2022 à 19h00, le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 387 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

DONNÉ À TADOUSSAC CE 17 JANVIER 2022



Josée Marquis, secrétaire-trésorière-adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant Tadoussac, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures, le 17^{ième} jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier 2022.



Josée Marquis, secrétaire-trésorière-adjointe

